



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignement agricole

Question écrite n° 56100

Texte de la question

M. Yves Coussain attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les fortes inquiétudes de la fédération régionale Auvergne des maisons familiales rurales concernant l'enseignement agricole. En effet, cette fédération constate que la hausse des crédits relatifs à l'enseignement et la recherche comporte de grandes disparités entre les différentes composantes de l'enseignement agricole et que les maisons familiales rurales, devant payer leur personnel et leur fonctionnement, voient leur possibilité d'évolution limitée. En outre, cette fédération déplore que l'augmentation de la dépense publique d'éducation soit absorbée uniquement pour faire fonctionner des structures et ne soit pas davantage tournée vers l'aide aux jeunes et aux familles. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

Les crédits de fonctionnement des établissements privés augmentent pour l'année 2001 de 21 millions de francs, soit + 1,33 %, ce qui, pour la période 1992-2001, se traduit par une augmentation de 121 %, les crédits passant de 723 millions à 1 600 millions. Ceux réservés aux maisons familiales ont fortement progressé entre 1992 et 2000 passant de 427 millions de francs à 933,5 millions de francs soit une augmentation de plus de 118 %. Les crédits de l'année 2001, sont en hausse de 19 millions de francs pour atteindre 950 millions, soit une augmentation de 2 %. Certes, celle-ci est plus faible que les années précédentes mais cela est dû principalement à la moindre augmentation des effectifs et surtout à la stagnation de la valeur du point d'indice « fonction publique ». En ce qui concerne les frais de stage, le projet de budget 2001 poursuit la mise en place de l'aide de 600 francs par élève et par an pour les jeunes suivant des formations en certificat d'aptitude professionnelle agricole et pour l'obtention d'un bac professionnel agricole. Bien entendu, cette aide devra être prorogée et une mesure d'élargissement aux jeunes suivant d'autres formations de l'enseignement agricole sera présentée lors de la préparation du projet de loi de finances pour l'année 2002.

Données clés

Auteur : [M. Yves Coussain](#)

Circonscription : Cantal (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56100

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er janvier 2001, page 13

Réponse publiée le : 5 mars 2001, page 1355